



Paris, 15 février 2010

**Eléments de rémunération du Président – Directeur Général publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 et du Règlement Intérieur du Conseil d'administration**

---

Le Conseil d'Administration du 9 février 2010 a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations :

PILT associé au plan d'options n°7	Le seuil de déclenchement du versement prévu au titre du Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) associé au plan d'options n°7, dont Frédéric Vincent est bénéficiaire, n'ayant pas été atteint, aucun versement ne sera effectué au titre de ce PILT.
------------------------------------	---

Plan d'options n°8 : conditions de performance à remplir sur la première période d'acquisition des droits	Les conditions de performance à remplir pour l'exercice des options attribuées aux mandataires sociaux membres du Comité Exécutif (dont Frédéric Vincent) sont remplies sur la première période d'exercice des droits. En conséquence, les droits attachés aux options acquises au 25 novembre 2009 sont confirmés.
---	---

Taux de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe en 2009	Le Conseil d'Administration a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe pour 2009, applicable à la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, s'élève à 53,36%.
---	--

Fixation de la part variable au titre de 2009	Compte tenu du taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2009 et prenant en compte l'appréciation de l'atteinte des objectifs qualitatifs, le Conseil d'administration a décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 482 917 euros au titre de 2009, dont 131 132 euros en tant que Directeur Général Délégué et 351 785 euros en
---	--

---

tant que Président-Directeur Général.

---

Détermination de la rémunération fixe et variable 2010

Le Conseil a maintenu en 2010 les termes de la rémunération annuelle 2009 du Président-Directeur Général, qui sont les suivants :

- Rémunération annuelle fixe: 750 000 euros
- Taux de la rémunération variable : 100% de la rémunération de base, pouvant varier entre 0% et 150% de la rémunération de base en fonction de la réalisation des objectifs fixés. Les objectifs de nature quantitative représentent 65% de la rémunération variable, le reste portant sur des objectifs qualitatifs.

---